



## Renseignements au sujet du dépôt direct

### Avantages du dépôt direct

- Le dépôt direct est un service facultatif; par contre, il est obligatoire pour les paiements de plus de 25 millions de dollars. Si vous décidez d'utiliser ce service, nous déposerons les remboursements d'impôt de la société dans le compte de celle-ci à une institution financière. Sinon, nous continuerons de vous envoyer les chèques par la poste.
- Le dépôt direct est un service pratique et fiable qui vous permet de gagner du temps.
- Contrairement aux chèques, il y a peu de risques que les paiements par dépôt direct soient perdus, volés ou endommagés.

### Conditions

- Nous utiliserons cette autorisation uniquement pour déposer les remboursements d'impôt de la société. Pour des renseignements sur d'autres types de remboursements, vous pouvez visiter notre site Web à [www.arc.gc.ca](http://www.arc.gc.ca) ou nous appeler au 1-800-959-7775.
- **Vous n'avez pas à remplir ce formulaire tous les ans.** Cette demande de dépôt direct restera en vigueur jusqu'à ce que vous nous demandiez d'interrompre le service ou que vous nous envoyiez un nouveau formulaire de *Demande de dépôt direct pour les sociétés*.
- Pour interrompre le service de dépôt direct, communiquez avec nous au 1-800-959-7775.
- La société doit être le titulaire du compte bancaire, qui doit être établi en dollars canadiens dans une institution financière située au Canada.
- Si l'institution financière nous avise d'une modification aux renseignements bancaires de la société, nous pourrions déposer les remboursements dans le nouveau compte.
- Si, pour quelle que raison que ce soit, nous ne pouvons pas déposer un remboursement dans le compte, nous pourrions vous envoyer un chèque par la poste à l'adresse qui figure dans notre dossier.
- Si vous attendez un remboursement de plus de 25 millions de dollars, vous devez vous inscrire au dépôt direct et au Système de transfert de paiements de grande valeur. Communiquez avec le bureau de l'Agence du revenu du Canada le plus près pour vous assurer que vous êtes bien inscrit. Vous trouverez la liste des bureaux de l'Agence à [www.arc.gc.ca/joindre](http://www.arc.gc.ca/joindre).